



09/05/2025

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission REF 20250503ACTE35 Secrétaire : Emmanuelle BLEUSE

Arrêté de circulation

Interdiction de stationner, restriction de la circulation en demi-chaussée avec feux tricolores, vitesse limitée à 30 km/h au droit des travaux d'aménagement de la voirie rue d'Armentières, de la rue des Acquêts (rond-point) à la rue de la Haye au Lys

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1,

Vu le Code Pénal,

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Considérant la demande formulée par la société CREA'PAV, située 14, rue Marcel Malbranque, 59480 ILLIES, qui doit effectuer des travaux d'aménagement de voirie de la rue d'Armentières, de la rue des Acquêts (rond-point) à la rue de la Haye au Lys, pour le compte de la Métropole Européenne de LILLE (Direction Espaces Publics et Voiries, Unité Territoriale de TOURCOING ARMENTIERES),

Considérant qu'il faut garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1°) A partir du 12 mai 2025 et pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte en demi-chaussée avec feux tricolores, la vitesse limitée à 30 km/h au droit des travaux d'aménagement de la voirie, rue d'Armentières, de la rue des Acquêts (rond-point) à la rue de la Haye au Lys.

Article 2°) La base de vie du chantier sera installée à l'entrée de la rue du Bosquiel.

Article 3°) La pose et la maintenance de la signalétique, la gestion des flux circulatoires, la sécurité du chantier et de ses abords, seront à la charge de la société **CREA'PAV, qui intervient pour le compte de la Métropole Européenne de LILLE, Direction Espaces Publics et Voiries, Unité Territoriale de TOURCOING RONCQ.**

Article 4°) les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 5°) L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 12 mai 2025.

Article 6°) M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise par voie dématérialisée :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENNES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

09/05/2025

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

La Société SLEMBROUCK,

La Société KEOLIS,

La Société CREA'PAV,

La police municipale,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 6 mai 2025

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA

Conseiller Municipal délégué à la sécurité,

Aux travaux sur le Domaine Public

